



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 avril 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 10 avril 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 82
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Madame Brigitte POPARD	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline TONOT
Madame Aziza AGLAGAL	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Nouredine ACHERIA	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe NEYRAUD	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie BERTILLON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Didier RELOT
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Monique BAYARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Axel SIBERT	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
 Madame Isabelle BARDIN pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
 Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Approbation de la modification des statuts du Syndicat de Bassin de la Vouge (SBV)

Le Syndicat du Bassin de la Vouge est un syndicat mixte de bassin versant au sens de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dijon métropole exerce la compétence GEMAPI depuis le 14 avril 2017 dont certaines fonctions relèvent de la compétence du S.B.V.

Lors de sa séance du 26 février 2026, le conseil syndical a approuvé le projet de modification des statuts portant sur les articles suivants :

- Art. 15 : La majorité des deux-tiers des voix est nécessaire à l'approbation de modification des statuts
- Modifications mineures sur les articles 6 (compétences et missions), article 9 : prise en compte de la population INSEE en 2022, article 11.
- Art. 9 : le nombre de délégués titulaires et suppléants désignés par chaque EPCI membre au conseil syndical sera réduit tout en doublant le nombre de voix attribuées à chacun de façon à tenir compte du poids respectif des populations des EPCI membres.

Le nombre des délégués est présenté dans le tableau ci-dessous

Collectivités	Part de la population estimée dans le bassin versant	Nombre de Délégués	Nombre de voix
CCGC&NSG	36,19 %	7 (2 voix chacun)	14
CCPD	18,57 %	6	6
CCRS	11,81 %	4	4
DM	33,43 %	6 (2 voix chacun)	12
Collège communal	Sans objet	1	1
Total	100,00 %	24	37

Cette révision modifie marginalement l'équilibre des voix entre collectivités pour tenir compte de l'actualisation de la population des EPCI membres. Ni les compétences exercées par le Syndicat, ni le poids des contributions financières des membres ne sont modifiés.

Il appartient aux EPCI membres d'approuver ces modifications statutaires pour permettre leur entrée en vigueur. Considérant que les membres du Syndicat du bassin de la Vouge disposent d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du conseil syndical, pour se prononcer sur la modification envisagée, et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Il est proposé d'approuver les modifications statutaires du S.B.V. selon le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la modification des statuts du Syndicat de Bassin de la Vouge, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la transmission de la présente délibération au Syndicat du Bassin de la Vouge et aux services de l'État compétents ;
- **de demander** au Syndicat de Bassin de procéder, dès obtention de l'ensemble des délibérations concordantes, aux formalités nécessaires à la mise à jour des statuts et à leur publication par arrêté préfectoral.

SCRUTIN POUR : 77 ABSTENTION : 8
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

**Madame Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Monsieur François REBSAMEN,
Président de Dijon Métropole**